



Succession compliqué et soupçon de recel

Par **JAMAUB**, le **25/10/2018 à 18:17**

BonjourrrrrJ'aurai besoin d'information sur une succession. Ma grand mère décédé il y a 4 mois, il y a 3 héritiers (Ma mère, son frère et sa sœur). Ma mère n'es pas en bon terme avec sa famille. Actuellement le testament a été communiqué au 3 héritiers mais ma mère a refuser de se prononcer pour le moment car elle souhaitais une estimation avant. Sur le testament il y a des erreur de date de naissance, de lieu de naissance et il est flagrant que ma mère est lésé sur cette héritage. Aujourd'hui a eu lieu l'estimation en présence du huissier, du notaire qui a rédigé le testament et sa sœur (seul a détenir les clés de la maison).rnLors de la visite nous avons vu que certain mobilier et objet ont été récupéré sans l'accord de l'ensemble des héritiers (Fauteuil, bijoux, console wii, document officiel de la cession du cimetiere américain de colleville, etc...). De plus, nous avons constaté que sa sœur utilisé le véhicule ne ma grand mère décédé celle-ci nous a dit aujourd'hui que cela lui été donné avant le décès or le notaire a demandé il y a plusieurs semaine si ma mère autorisé sa sœur à récupérer le véhicule. Ma mère a refusé de lui donner. Donc nous avons un soupçons de fraude de document car la carte grise n'étais pas signé de ma grand-mère et elle nous a indiqué que la carte grise était en cours de réalisation.rnJ'ai plusieurs questions rrrn- Pensez vous que cela peut être considéré comme recel successoral comme le testatment n'est pas signé pour le moment par ma mère ? rn- Quel est la solution dans ce cas. (Tribunal, porter plainte ou autrement) ?rrrnJe vous remercie par avance des indications que vous pourrez m'apporter.rrrnCordialement

Par **Visiteur**, le **25/10/2018 à 20:37**

BonjourrrnCe ne sont donc que des "soupçons" et juridiquement difficiles à exploiter.rnPeut-être que si votre mère laissé bien "traîner" les choses, la partie adverse pourrait céder ?

Par **morobar**, le **26/10/2018** à **07:57**

bonjour,rn[citation] comme le testament n'est pas signé pour le moment par ma mère ?
[/citation]rnVu que personne ne lui demandera de signer ce document, je ne vois pas en quoi cela prouve ou non le recel successoral.